

SIAE des communes du BAS-LAN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Service de l'Adduction d'eau potable



***Exercice
2023***

SIAE des communes
du Bas Languedoc
2, Chemin de l'Infirmierie – BP15
34 340 MARSEILLAN



Sommaire

1. Contexte	3
1.1. Juridique et national.....	3
1.2. Evolution du contexte international et local.....	4
1.3. Le Syndicat.....	5
2. Indicateurs Financiers.....	7
2.1. Indicateurs financiers	7
2.2. Prix de l'eau.....	8
3. Orientations Budgetaires période 2023-2034.....	9
3.1. Investissements à long terme - Période 2023 / 2034 :.....	9
3.2. Présentation des projets sur le durée du mandat - 2023 / 2026.....	10
3.3. La prospective financière 2023-2034	16
4. Les Orientations Budgétaires 2023.....	17
4.1. Analyse du compte administratif 2022	17
4.2. Travaux programmés de l'année 2023.....	17
4.3. Orientations pour le Budget de 2023.....	18
4.4. Flux de Trésorerie pour l'année 2023	18

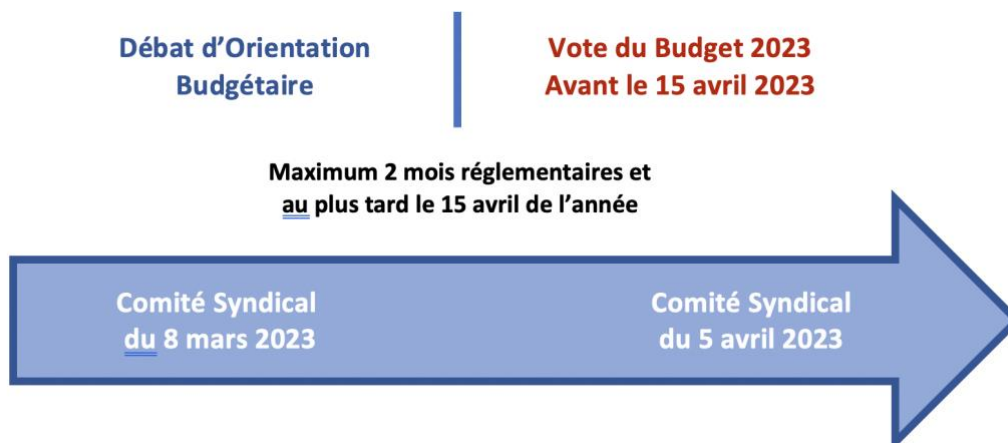
1. CONTEXTE

1.1. Juridique et national

Conformément aux articles L. 2312-1, 3312-1 et 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, à l'article 107 de la loi NOTRe et les nouvelles obligations issues de la LPFP sur le débat d'orientation budgétaire (II de l'article 13), le Débat d'Orientation Budgétaire doit être précédé de l'envoi aux élus d'un rapport d'orientation budgétaire ayant pour but de :

- Présenter la collectivité
- Débattre sur les grandes orientations du budget primitif,
- Informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- Présenter les actions mises en œuvre sur l'année et la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le DOB est obligatoire et doit se tenir au maximum 2 mois avant le vote effectif du budget. Il n'a pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération. Le budget primitif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC sera soumis au vote du Comité, lors de sa prochaine séance.



Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

La nouvelle loi, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes (L. n° 2018-702, 3 août 2018 : JO 5 août 2018), a pour effet d'élargir l'application du mécanisme de représentation-substitution aux syndicats regroupant seulement deux EPCI à fiscalité propre, permettant ainsi d'assurer la pérennité des syndicats d'eau potable et d'assainissement existants.

- Les seuls cas de dissolution sont désormais limités aux syndicats de communes regroupant des communes appartenant à un seul EPCI, conformément aux dispositions de droit commun prévues par la loi.
- Ce nouveau dispositif ne concerne que les communautés d'agglomérations et les communautés de communes et pas les communautés urbaines et les métropoles.

1.2. Evolution du contexte international et local

Le contexte macro-économique pour 2023 qui est difficile, est la conséquence des situations de crises se succédant sans discontinuer. Après la Crise sanitaire « Covid19 », la guerre en Ukraine, début 2022, a renforcé l'augmentation des prix des matières premières, du gaz et du commerce international ce qui déstabilise l'économie mondiale.

Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte du pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur le prix de l'essence), l'inflation a été un peu plus contenue en France (5.8 % sur un an en août contre 9.1 % en zone euro).

Pour faire face au retour de l'inflation, la banque centrale européenne a augmenté ses taux directeurs à 2 reprises (juillet et septembre 2022), d'autres devraient suivre. Dans ce contexte, les collectivités locales se retrouvent confrontées à une hausse des taux d'intérêts.

La loi de finances pour 2023 table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario, est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'Etat atteindrait 65 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Pour 2023, le Budget du Syndicat est construit dans un environnement économique inédit et très contraint :

- Flambée des coûts de l'énergie,
- Hausses historiques des taux d'intérêts,
- Inflation qui pèse très significativement sur les indices de révisions des prix,
- Évolution du point d'indice et autres mesures règlementaires impactant la masse salariale.

Dans ce contexte difficile ou vient se rajouter le changement climatique généralisé au territoire Français, les orientations budgétaires respectent les fondamentaux s'articulant autour de deux piliers :

- La gestion rigoureuse, la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- La préservation de la capacité de financement par un Prix de l'eau maîtrisé et adapté

Les orientations budgétaires 2023 qui vous sont présentées traduisent cette volonté de maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances du syndicat.

Concernant l'activité du Syndicat, l'année 2022 est marquée par :

- Depuis le 1^{er} janvier 2022 le service est exploité par la SEMOP « Eau du Bas Languedoc ». L'actionnariat de la SEMOP « Eau du Bas Languedoc » est détenu à 40% par le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc (SBL) et 60% par la société SUEZ EAU France.

Le Syndicat, au cours de l'année 2022, a participé aux réunions :

- Du Conseil d'Administration
 - Du Comité Stratégique
 - Du Comité de Suivi.
 - Du Comité de Mission
- Le schéma directeur de production et d'adduction d'eau est en révision. Les données issues des schémas de distribution d'eau sont intégrées au schéma directeur de Production et d'Adduction d'eau.

Des scénarii d'évolution seront élaborés. Ils définiront pour les années à venir l'organisation et le fonctionnement des ressources et des usines, ainsi que le dimensionnement des conduites d'adduction (transport) à mettre en œuvre par la Collectivité. Ce qui permet de subvenir aux besoins futurs dans ce contexte de changement climatique.

Rapport d'Orientation Budgétaire - 2023

- Montpellier Méditerranée Métropole a sollicité la reprise, à compter du de Distribution d'eau potable pour Murviel-lès-Montpellier. L'exploitation du service est confié à la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les négociations entre le Syndicat et Montpellier Méditerranée Métropole ont abouti à la signature d'un protocole d'accord sur les conséquences du retrait en date du 21 décembre 2022.

1.3. Le Syndicat

1.3.1. Description du Service

Le service de l'eau du Syndicat est géré depuis le 1^{er} janvier 2022 en délégation de service public par un contrat de concession via une Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP), ou la société SUEZ en est le co-actionnaire privé.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC est un Syndicat mixte à la carte avec :

- 2 compétences obligatoires, la production et l'adduction
- 1 compétence facultative la distribution

Le Syndicat regroupe, donc, deux catégories de collectivités.

La **première catégorie**, dénommée les **RURAUX**, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

- Sète Agglopolie Méditerranée pour les communes (SAM)
 - BOUZIGUES
 - GIGEAN
 - LOUPIAN
 - MARSEILLAN
 - MIREVAL
 - MONTBAZIN
 - POUSSAN
 - VIC-LA-GARDIOLE
 - VILLEVEYRAC
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les communes (CAHM)
 - MONTAGNAC
 - PINET
 - VIAS
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes (MMM)
 - COURNONSEC
 - COURNONTERRAL
 - FABREGUES
 - LAVERUNE
 - PIGNAN
 - SAINT-GEORGES-D'ORQUES
 - SAINT-JEAN-DE-VEDAS
 - SAUSSAN

La **deuxième catégorie**, dénommée les **URBAINS**, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :

- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour :
 - AGDE

Rapport d'Orientation Budgétaire - 2023

- Sète Agglopolé Méditerranée pour les collectivités :
 - SETE
 - MEZE
 - Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes (MMM) pour :
 - MURVIEL-LES-MONTPELLIER

1.3.2. Composition du Comité Syndical

Le Comité syndicat est constitués de 54 délégués titulaires et 54 délégués suppléants.

Le Bureau comprend 1 Président et 9 Vice-Présidents.

1.3.3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président et 5 membres.

1.3.4. Composition de la Commission de Délégation de Service Public

Le Président et 5 membres.

1.3.5. Composition de Commission de Contrôle Financier

Le Président et 5 membres.

1.3.6. Composition de la Commission Consultative du Service Public de l'eau

Le Président, 5 membres du comité et 3 représentants de la société civile.

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1. Indicateurs financiers

Les données pour 2022 seront consolidées au mois de juin 2023

2.1.1. Recettes d'exploitation 2022

Recettes d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable

	2020	2021	2022
Total recettes de vente d'eau	5 364 527 €	5 463 182 €	5 554 050

2.1.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre **2022** fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022
Encours de la dette	31 011 358,59 €	36 468 331,53 €	34 257 876,00 €
Annuité	3 052 487,34 €	3 028 393,09 €	3 292 579,24 €
Flux de trésorerie	5 503 382,00 €	5 742 536,35 €	6 177 837,47 €
Ratio d'endettement (année)	5,6	6,4	5,5
Population desservie permanente (200 000)	155,06 €	173,66 €	163,13 €
Population desservie estivale (500 000)	62,02 €	72,94 €	67,17 €

Poids de la dette

La dette du Syndicat est de 34,3 M€ au 31 décembre 2022 soit 163,13 € par habitant (calcul pour 210 000 habitants). Il nous faut 5,5 ans en 2022 pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

De nouveaux emprunts seront nécessaires dans cette mandature. Le financement sera complété par l'autofinancement et les subventions.

2.2. Prix de l'eau

2.2.1. Le prix de l'eau Ruraux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2021	2022	2023
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	41,0100	10,0000	10,5500
	Tranche 1 (0 à 150 m3)	0,6951	0,6080	0,6296
	Tranche 2 (+ 150 m3)	0,9160	1,0938	1,1535
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	37,6500	38,0000	37,4500
	N° 1 (0 à 150 m3)	0,3171	0,5000	0,6000
	N° 2 (+ 150 m3)	0,7113	0,7200	0,8600
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,09	0,08	0,08
	Contre Valeur pollution	0,28	0,29	0,28
TVA	5,50%			

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	2021	2022	2023	
			Facture 120 m ³	Prix au m ³
Exploitant	124,43 €	82,96 €	86,0975 €	0,71 €
Collectivité	75,70 €	98,00 €	109,4500 €	0,91 €
Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP	200,13 €	180,96 €	195,5475 €	1,62 €
Agence de l'eau prélèvement	10,80 €	9,60 €	9,60 €	0,08 €
Redevance pollution	33,60 €	34,80 €	33,60 €	0,28 €
Sous Total HT	244,53 €	225,36 €	238,7475 €	1,98 €
TVA	13,45 €	12,39 €	13,13 €	
Total [€ TTC]	257,98 €	237,75 €	251,87 €	2,09 €

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC :	2,15 €	1,98 €	2,09 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,67 €	1,51 €	1,62 €

2.2.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS

Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture

	2021	2022	2023
SBL	0,0586	0,0770	0,0770
SUEZ - SEMOP	0,3078	0,2555	0,2695
Sous Total Suez/SBL	0,3664	0,3325	0,3465
Agence de L'eau	0,0900	0,0800	0,0800
Total HT	0,4564	0,4125	0,4265
TVA 5,5%	0,0251	0,0227	0,0235
TOTAL TTC	0,4815	0,4352	0,4500

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PERIODE 2023-2034

Nous vous présentons des orientations budgétaires avec beaucoup de réserves. En raison Du contexte du changement climatique (sécheresse, ...), du contexte économique (inflation, forte augmentation du prix des matières premières, augmentation des taux d'intérêts, pénurie de certains matériaux, ...) et du contexte international (guerre en Ukraine), nos projections peuvent être fortement réajustées.

L'année 2022, avec ses conditions météorologiques exceptionnelles, a accéléré les prises de conscience que le changement climatique concernait également le département de l'Hérault et plus particulièrement le bassin versant de l'Hérault. Il s'est avéré que face à de fortes températures, couplées à un déficit pluviométrique et une sécheresse des sols sans précédent, c'est le niveau « Alerte » de l'arrêté-cadre sécheresse qui a été maintenu sur le bassin versant hérault aval et ce jusqu'au mois de novembre 2022. Cette épisode a mis en exergue l'importance de la préservation de la ressource sur les plans qualitatif mais aussi quantitatif.

Les projections des scientifiques mettent en évidence, qu'avec le changement climatique, les périodes estivales seront plus arides sur l'ensemble du territoire. Cela entrainera des épisodes de sécheresse plus importants et une baisse des débits des cours d'eau et du niveau des nappes d'eau souterraines. La fréquence et l'intensité de situations de tensions telles que celles de 2022 augmenteront alors, ce qui appelle à faire évoluer les modalités de gestion de l'eau.

Les orientations 2023-2026 du Syndicat tiennent compte de ces projections climatiques, à la fois en terme d'impact potentiel localement (*augmentation des besoins en eau, fragilisation de la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif...*) et d'actions préventives à mener (*amélioration de la connaissance du réseau, protection de la ressource, interconnexion de sécurité, sensibilisation aux économies d'eau, ...*)

3.1. Investissements à long terme - Période 2023 / 2034 :

Le syndicat pour les 12 prochaines années, soit sur la durée de la SEMOP, doit pour :

- le bon fonctionnement du Service,
- une gestion vertueuse de ses ressources dans le contexte du changement climatique
- un objectif de renouvellement des réseaux de 1% minimum d'ici 2026 et de 1,2 % à l'horizon 2034

financer les travaux pour un montant de 136 M€ HT dont :

- Marché à bons de commande à hauteur de 56,3 M€ de travaux (4,7 M€ / an sur 12 ans comprenant la Maitrise d'œuvre) en autofinancement, sur fonds propres.
- Travaux structurants sur les 12 prochaines années : 70 M€ dont 57 M€ financés par emprunts.

3.1.1. Les Projets à financer – 2023 / 2034 :

Projets à financer	Année de réalisation	Montants prévisionnels en K€	TRx inter Syndical	Emprunts	Fonds propres & Subventions
VIAS - Substitution	2023-24	9 500	9 500	8 000	1 500
Forages Pesquier	2024-25	3 840	3 840	3 000	840
Loupian Adduction réservoir Garrigues	2026-27	2 470	2 470	2 400	70
Ø700 - Issanka/Balaruc	2028-29	12 000	12 000	12 000	-
Injection eau du Rhône	2031-32	1 610	1 610	1 500	110
Cournonsec surpresseur	2023-24	1 855	1 855	1 800	55
Montagnac Sécurisation	2025/26	5 070	5 070	5 000	70
Réservoirs Moyen Service	2024-25	4 000		4 000	-
Securisation Villeveyrac	2029-30	2 800	2 800	2 800	-
Ø600 adduction réservoir Gigean	2027-28	2 200	2 200	2 200	-
Ø1000 - évitement de Florensac	2032-33	12 700	12 700	12 700	-
Ø400 4 500 m3 - relais St Cécile	2033-34	2 200	2 200	2 200	-
Réhab conduite St cécille - IFS	2034-35	1 421	1 421	-	1 421
Divers Travaux	2023-34	13 100	8 200	-	13 100
Marché à bons commandes	2023-34	56 300	-	-	56 300
Articles 21 et 20	2023-34	4 800	4 800	-	4 800
TOTAL		135 866	70 666	57 600	78 266

3.2. Présentation des projets sur le durée du mandat – 2023 / 2026

3.2.1. Raccordement de la commune de Vias

La commune de Vias adhère au Syndicat pour les 3 compétences depuis le 1er Janvier 2017. Dans le cadre de la gestion de la ressource en eau de la commune le Syndicat souhaite réaliser le raccordement du réseau de distribution d'eau de cette commune à son réseau d'adduction d'eau.

Les forages de la commune sont situés sur la ressource de la nappe ASTIENNE qui fait l'objet d'un PGRE du fait de sa vulnérabilité et sa surexploitation .

Ce projet a pour objectif de réduire les volumes de prélèvements sur les forages de Vias village et Vias plage et ainsi substituer une partie de la ressource issue de la nappe de l'Astien par les ressources du Syndicat que sont l'Hérault, les forages karstiques et l'eau issue du réseau Aqua Domitia (BRL).

Marché de maîtrise d'œuvre en cours d'exécution : Le Cabinet Merlin est titulaire

Les différentes études en cours : Etudes environnementales, Etudes Géo-techniques, Traversée SNCF, Traversée canal du Midi, Archéologie, Topographie et le Foncier achat et servitudes de passage

Les travaux sont programmé pour fin 2023 - 2024

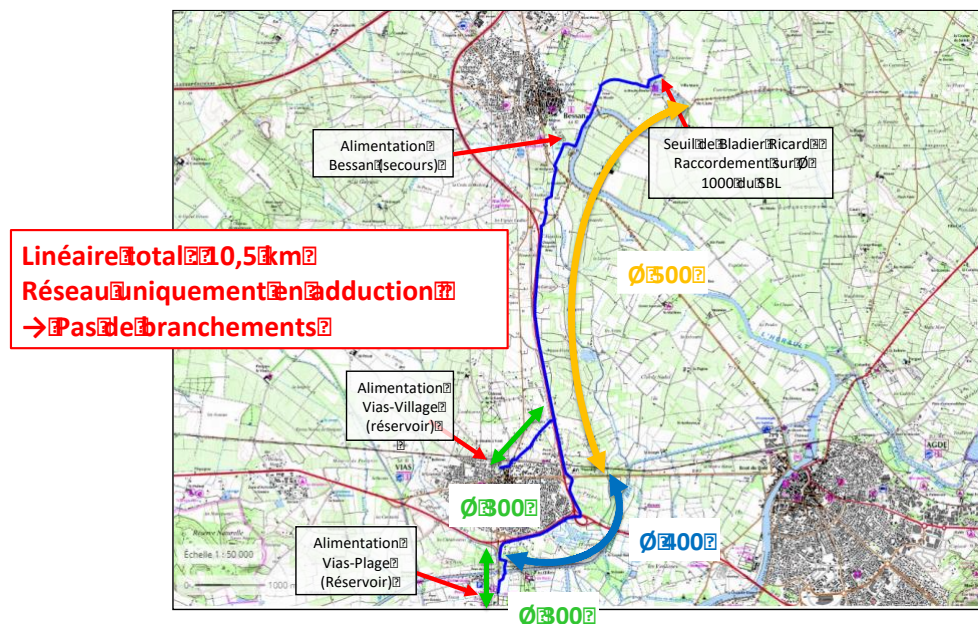
Le montant prévisionnel des travaux études comprises s'élève à 9,45 M€ HT.

Décomposition du coût des travaux.

Travaux	8 450 000 €
Maitrise d'œuvre	350 000 €
Etudes	650 000 €
Total	9 450 000 €

Le syndicat envisage de financer cette opération pour partie sur ses fonds propres à hauteur de 1,45 M€ et par l'emprunt pour un montant de 8 M€

Plan de situation



3.2.2. Forages des PESQUIERS

Dans le cadre de la mise à jour du SDAEP de Production et d'Adduction, le bilan besoins / ressources sur le territoire montre que les volumes autorisés par les arrêtés des captages du SIAE des communes du Bas Languedoc seront dépassés en période de pointe dès 2030.

Une des principales ressources du syndicat est la nappe alluviale de l'Hérault avec les prélèvements du champ captant de Filliol à Florensac.

Le syndicat envisage la mise en place de 2 ouvrages d'exploitation au lieu-dit les Pesquiers, en amont du champ captant de Filliol. Le débit d'exploitation projeté est :

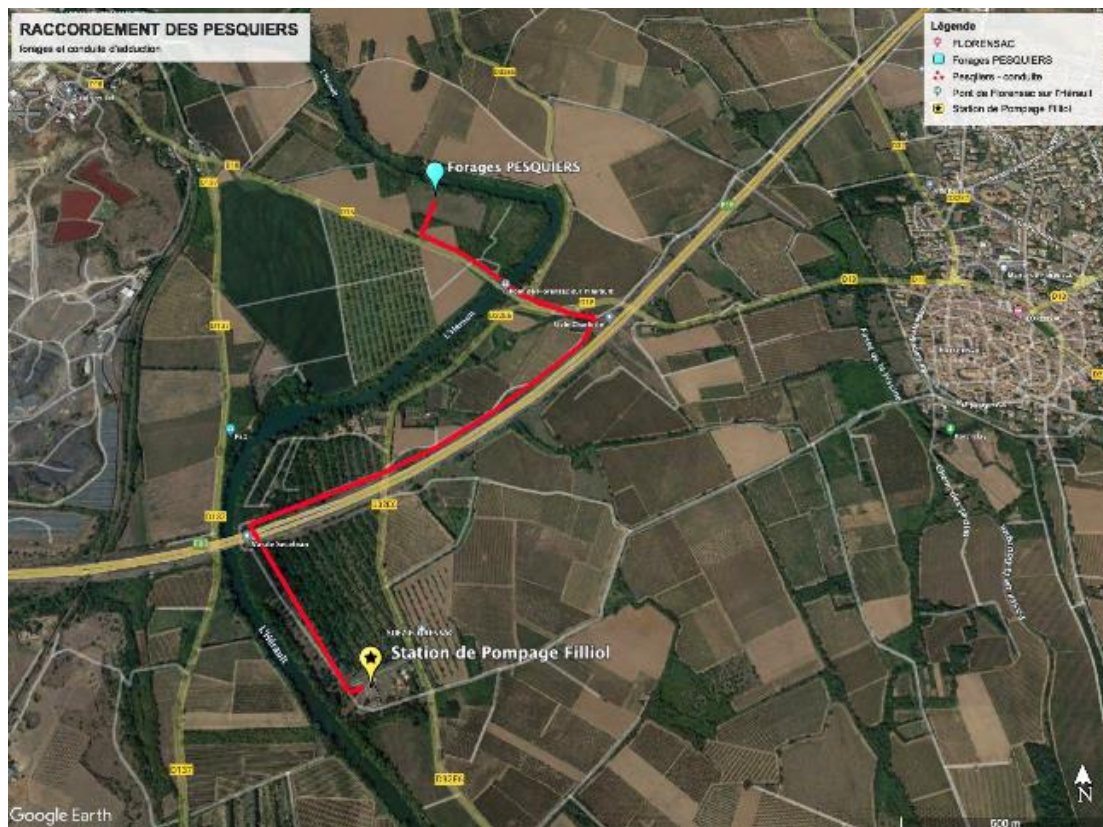
- En substitution d'une partie du champ captant de Filliol de 20 000 m³/j (Puits 4 et 5).
- Suite à la mise en œuvre du PGRE du fleuve Hérault, 200 000 m³/an, ramené sur le mois d'août à 20 000 m³/j.

La procédure de DUP pour le site des Pesquiers est en cours. Le dossier devrait partir en enquête publique en 2023, pour des travaux prévus en 2024-25.

Ces travaux sont financés pour parti par l'emprunts et par l'autofinancement

Aménagement et raccordement des forages	3 600 000 €
Maitrise d'œuvre	180 000 €
Etudes - Divers	60 000 €
Total	3 840 000 €
Emprunt sollicité	3 000 000 €

Plan de situation



3.2.3. Cournonsec surpresseur – Adduction des réservoirs

La station de surpression actuelle « Les Ecoles », située au centre de la commune, alimente le réservoir dit « Cournonsec Neuf » (volume = 500 m³) et le réservoir Cournonsec Village (Volume = 150 m³) via une canalisation d'alimentation-distribution. Ce mode de fonctionnement engendre des variations de pression importantes chez les abonnés et complique l'exploitation du réseau.

Le Syndicat envisage la construction d'une nouvelle station de pompage qui permettra d'alimenter directement les 2 réservoirs via une canalisation de refoulement dédiée.

La canalisation qui dessert actuellement le réservoir assurera alors uniquement la fonction de distribution d'eau potable aux abonnés.

Le Projet étudié est :

- Construction d'un nouveau Surpresseur de COURNONSEC (capacité de 140 m³/h) et d'une bache de reprise de 200 m³ située à proximité de la D5.
- Réalisation de l'adduction depuis de D5E7 pour l'alimentation de la bache de reprise et du surpresseur. Conduite d'adduction gravitaire de 1,4 Kms Dn 250 mm) .



- Réalisation de l'adduction depuis la bache de reprise et du surpresseur pour l'alimentation des 2 réservoirs. Conduite d'adduction surpressée de 2,1 Kms Dn 200 mm).
- Foncier et servitudes de passage :
 - Le syndicat maîtrise 90% du tracé.
 - Négociation pour l'achat d'une parcelle pour l'implantation de la Bâche de reprise et du Surpresseur.
 - Négociation d'une servitude de passage pour l'alimentation des 2 réservoirs.

Marché de maîtrise d'oeuvre en cours d'exécution : Le cabinet Merlin est titulaire

L'AVP sera validé à la fin du 1^{er} trimestre 2023. Les différentes études en cours ou à lancer :

- Etudes Géo-techniques
- Géo-référencement
- Topographie

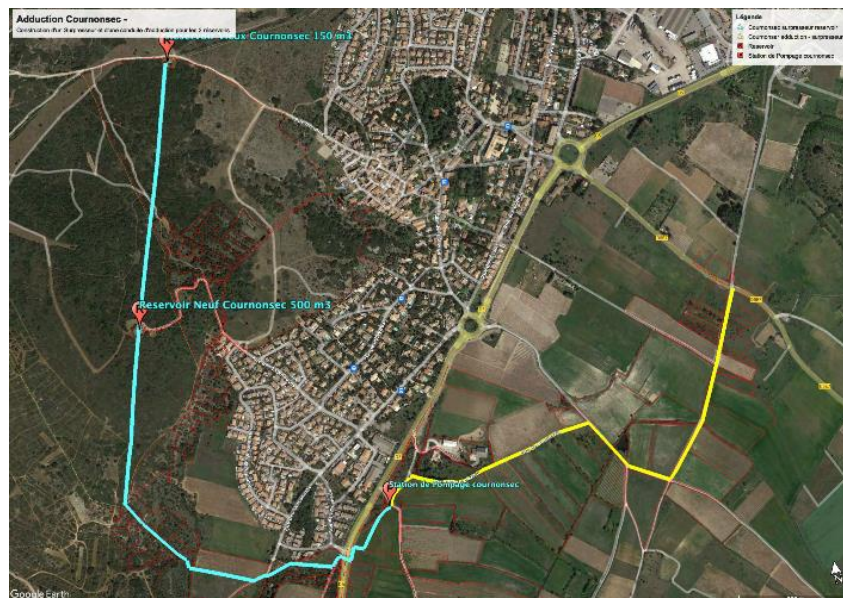
Le syndicat finalise les négociations pour l'implantation de la Bâche de reprise, les travaux prévus initialement en 2022 sont reportés deuxième semestre 2023.

Montant estimatif

Ces travaux sont financés par l'emprunt

Travaux Bâche de reprise et Surpresseur	570 000 €
Travaux conduite adduction	1 130 000 €
Maitrise d'œuvre	85 000 €
Etudes diverses	70 000 €
Total HT	1 855 000 €
Emprunt sollicité	1 855 000 €

Plan de situation



3.2.4. Raccordement de Montagnac

La commune de Montagnac est actuellement approvisionnée en eau potable par les captages de la plaine de l'Hérault. Cette ressource est vulnérable du fait de sa connexion avec l'Hérault.

Depuis le rattachement de la commune de Montagnac au SBL, le syndicat envisage donc la sécurisation de l'alimentation en eau potable de cette commune via le raccordement sur le réseau syndical existant.

Le syndicat a réalisé en 2012 la sécurisation du site de Bessilles depuis le réseau de distribution d'eau de la commune de Villeveyrac. Projet Jolimont Bessilles montant des travaux de 850 000€

L'étape aujourd'hui étudiée est :

- Construction du nouveau réservoir de Montagnac de 2000 m³ (volume en cour de validation) côte radier 97.62 mNGF situé le long de la D5 à proximité du lieu-dit « la Maderque » et l'alimentation de celui-ci par transformation du réservoir actuel en station de pompage (3,5 Kms - 2 conduites Dn200 et 250 mm) .
- Réalisation du tronçon « Bessilles – nouveau réservoir de Montagnac » : pose d'une conduite d'adduction gravitaire entre le réservoir de Bessilles et le réservoir de Montagnac (2,4 Kms - 1 conduite Dn 250 mm) .

Marché de maîtrise d'oeuvre en cours d'exécution (Cabinet Merlin). L'AVP sera validé au dernier trimestre 2023. Les différentes études en cours ou à lancer : Etudes environnementales, Etudes Géo-techniques, Archéologie, Topographie, Foncier achat et servitudes de passage

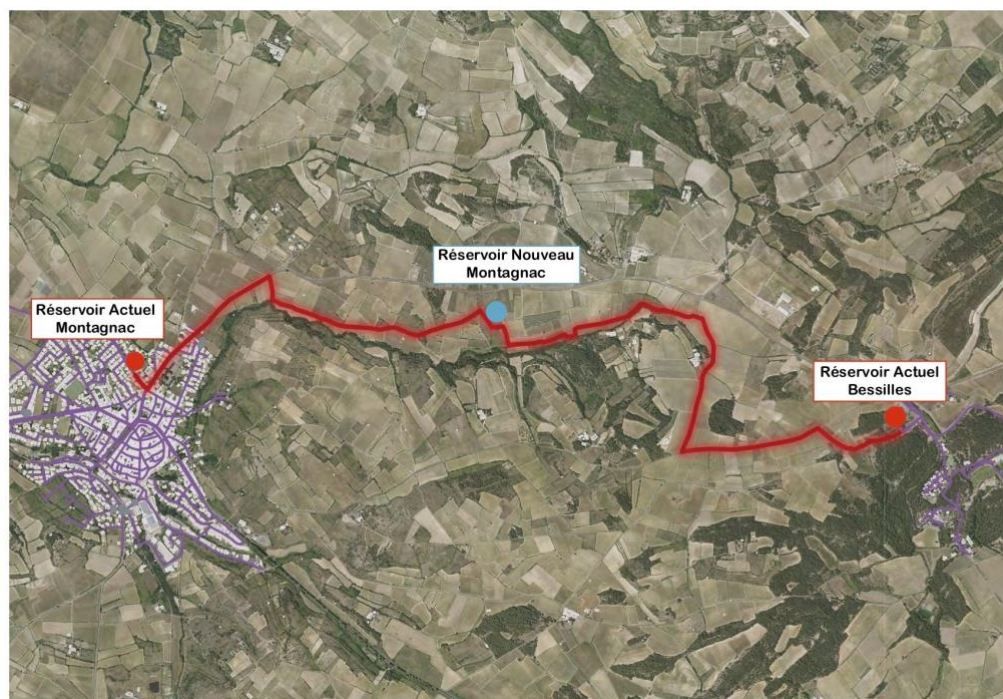
Les travaux prévus initialement en 2024 sont reportés en 2025-26

Montant estimatif

Ces travaux sont financés par l'autofinancement

Travaux réservoir	1 800 000 €
Travaux réseau	2 800 000 €
Maitrise d'œuvre	230 000 €
Etudes diverses	240 000 €
Total HT	5 070 000 €
Emprunt sollicité	5 000 000 €

Plan de situation



3.2.1. Réservoir Moyen Service – Gigean

Le Syndicat suite à la mise à jour de ses schémas directeurs à mis en évidence un manque de capacité de volume de stockage sur la Boucle du Moyen Service.

Dans le cadre du Fonctionnement du réseau du Syndicat, il est demandé pour la capacité de Stockage d'avoir un volume de stockage par boucle égal au : **Jour moyen de la semaine de pointe à l'horizon 2040 de la boucle**

Le SDAEP a défini le volume supplémentaire à créer à 4 200 m³ sur la boucle du Moyen Service.

Marché de maîtrise d'oeuvre est en cours d'exécution (Cabinet Merlin). Les différentes études en cours :

- Etudes environnementales
- Etudes Géo-techniques
- Archéologie
- Topographie

Planning des travaux

Suite à l'occupation du site par les gens du voyage , Les travaux prévus initialement en 2022 sont reportés en 2024.

Montant estimatif

Ces travaux sont financés par l'emprunt

Travaux réservoir	3 750 000 €
Maitrise d'œuvre	187 000 €
Etudes - Divers	63 000 €
Total HT	4 000 000 €
Emprunt sollicité	4 000 000 €

Plan de situation



3.3. La prospective financière 2023-2034

Analyse prospective sur une durée de 12 ans.

Cumul - Section Exploitation HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	5 501	Excédent reporté	-
Personnel	5 014	Autres produits gestion de courante	780
Gestion courante	1 795	Ventes	95 984
Intérêts	17 577	Participations	31 057
Charges exceptionnelles	135	Fonds de soutien	2 844
Amortissements	70 243	Quote part de Sub	2 245
Virement investissement	35 946	Produits exceptionnel SEMOP	3 300
Total	136 210	Total	136 210

Cumul - Section Investissement HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Deficit	1 034	Affectation du résultat réserves	1 550
Quote part de Sub	2 245	Amortissements	70 243
Remb emprunts	28 412	Autofinancement (vir. expl.)	35 946
Investissements HT	135 866	Subventions	3 076
		Emprunts, avances	56 742
Total	167 557	Total	167 557

3.3.1. Flux de Trésorerie à long terme période 2023-34 en K€

Recettes réelles de fonctionnement	133 965
Dépenses réelles de fonctionnement	-30 022
Flux de trésorerie	103 943
Capital de la dette à rembourser	-28 412
Autofinancement Net	75 531

4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

4.1. Analyse du compte administratif 2022

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	6 786 496,29
Recettes	8 336 635,21
Résultat section Exploitation	1 550 138,92
Report de l'exercice précédent	0,00
Solde section Exploitation	1 550 138,92
<u>Investissement</u>	
Dépenses	9 426 504,78
Recettes	8 831 655,47
Résultat section Investissement	-594 849,31
Report de l'exercice précédent	-439 077,42
Solde section Investissement	-1 033 926,73
Résultat de l'exercice	516 212,19

La vue d'ensemble du compte administratif **2022**, en tenant compte des reports de l'année 2021, fait apparaître un résultat de clôture excédentaire 516 212,19 €.

4.2. Travaux programmés de l'année 2023

Le montant des projets à engager sur l'année 2023 représente un montant d'investissement 18,175 M€ HT

LES PROJETS	COUTS K€ HT
Vias- Substitution	9 500
Forages Pesquier - DUP Forages	40
Injection eau du Rhone	110
Cournonsec surpresseur	1 855
Montagnac Sécurisation	70
Divers Travaux	2 000
Marché à bons commande	4 200
Articles 21 et 20	400
Sous Total Projet	18 175

4.3. Orientations pour le Budget de 2023

Section Exploitation HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	466	Excédent reporté	-
Personnel	330	autres produits gestion courantes	52
Gestion courante	130	Vente	6 900
Intérêts	1 044	Participations	1 988
Amortissements	5 481	Fonds de soutien	674
Charges exceptionnelles	10	Quote-part de Sub	214
Virement investissement	2 367		
Total	9 828	Total	9 828

Section Investissement HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Déficit à combler n-1	1 034	Affectation du résultat en réserves	1 550
Quote part de Sub	214	Amortissements	5 481
Remb emprunts	2 138	Autofinancement (vir. expl.)	2 367
Terrains agencements	400	Subventions	1 700
Investissements	17 775	Emprunts, avances	10 463
Total	21 561	Total	21 561

4.4. Flux de Trésorerie pour l'année 2023

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée en priorité au remboursement de la dette et pour le solde à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement.

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de la dette. **Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après financement des remboursements de dette.**

Elle traduit l'équilibre : $RRF - DRF > \text{Capital dette à rembourser}$.

L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (2 138 K€ au minimum soit $RRF - DRF$).

Cet objectif est atteint.

De plus, il existe d'autres recettes pour rembourser les emprunts et investir (subventions).



Recettes réelles de fonctionnement en K€	9 614
Dépenses réelles de fonctionnement en K€	-1 980
Flux de trésorerie en K€	7 634
Capital de la dette à rembourser en K€	-2 138
Autofinancement Net en K€	5 496

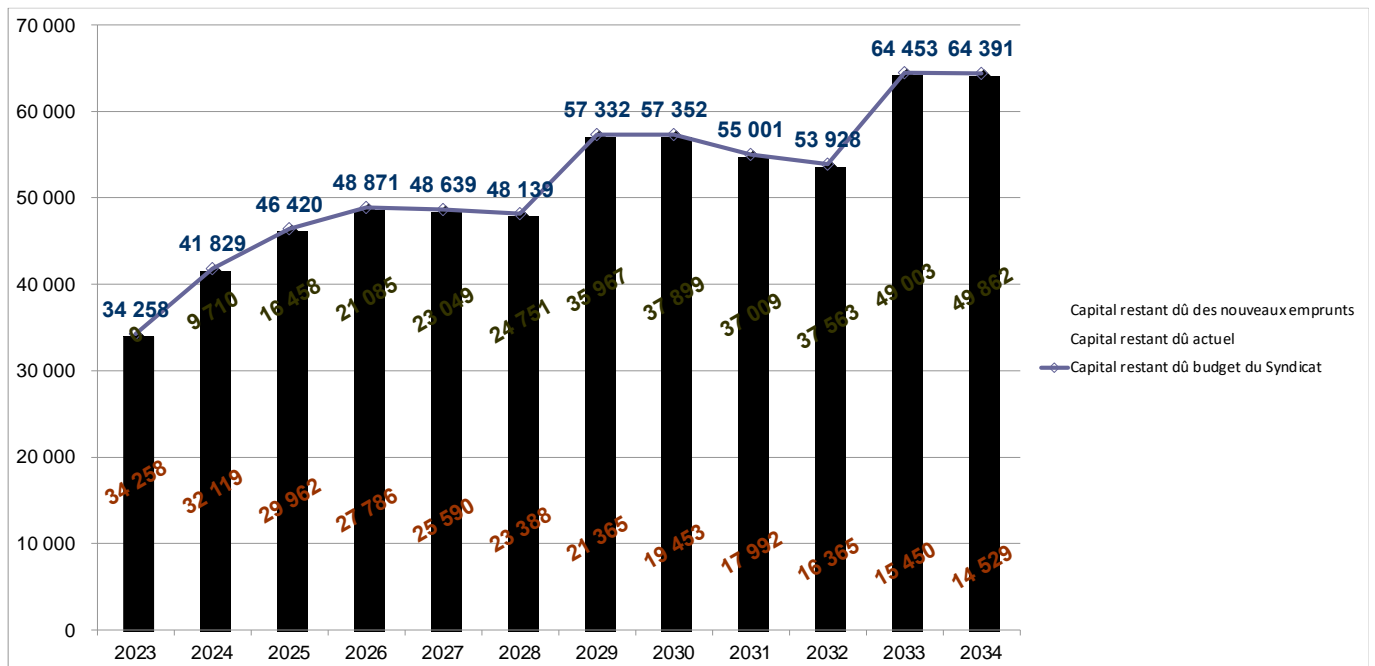
Pour les années à venir, le Syndicat a pour objectif d'investir 4,2 M€ à 5,5 M€ par an dans son marché à bons de commande travaux, et ce, afin de viser un rendement de réseaux dans les communes de 75% minimum et un taux de renouvellement des conduites de 1% d'ici 2026 et de 1,2 % à l'horizon 2034.

Le Prix de l'eau sera nécessairement ajusté pour le financement des travaux de renouvellement mais aussi pour les travaux préconisés par son schéma directeur afin de répondre aux besoins futurs.

La dette

La dette du syndicat sur la période 2023 à 2034 passe de 34 M€ à 14,5 M€ soit un désendettement de 22 M€ en l'absence de nouveaux emprunts.

Le Syndicat s'endettera à hauteur de 49,8 M€ soit un endettement supplémentaire par rapport à 2023 de 30 m€ pour financer des travaux programmés sur les 12 prochaines années. L'endettement sera en 2034 de 64 M€.



L'annuité moyenne sur la période 2023-2034 est de 3 600 € .

